Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500499-20251215-87DEL2512127DGS-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

VILLE DE CANCALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 20h, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle Jean Raquidel, Espace Joseph Pichot, lieu de leurs séances, sous la présidence de M. Mahieu, Maire.

Étaient présents : MAHIEU Pierre-Yves, BOUCHER Jean-Marc, PELLERIN Caroline, DUMONT Philippe, DERVILLY-COUERAUD Martine, LE FLOCH Philippe, BERNIER Samantha, MAINGUY Suzanne, LOUVET Bernard, KORSEC Maude, GAUDIN Ludovic, VILON Guy, CHENAIS Sophie, MOKADEM Eddy, CHENU Maëll, BRAULT Jérémy, GANDAIS Anne, GEORGE Patrick, BECKER Frédérique, DUSSART PLUNIAN-BLOT Marie-Hélène, GOUËL Matthieu.

Absents excusés : MARY Frédéric, GLERON Katell, TOUARIN Philippe, QUERRIEN Laurence, ADAM Muriel.

Absents : GUILBERT Vincent, BLANDEAU Laurent, LENOUVEL Erwan.

Pouvoirs : M. MARY à M. LE FLOCH, Mme GLERON à Mme BERNIER, M. TOUARIN à M. GAUDIN, Mme QUERRIEN à M. MOKADEM, Mme ADAM à Mme DERVILLY-COUERAUD.

Secrétaire de séance : Mme DERVILLY-COUERAUD

Délibération n°87-DEL-2025-12-127-DGS Convention de partenariat relative à la coordination de la sûreté dans les transports en commun de l'Agglomération de Saint-Malo - Approbation

Convocation en date du 08 décembre 2025
Affaire inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 15 décembre 2025

Rapporteur : M. le Maire

Exposé : La sécurité et la tranquillité des usagers et des personnels du réseau de transports en commun constituent une priorité pour la commune de Cancale, membre de l'Agglomération de Saint-Malo (SMA).

Face à l'évolution des enjeux de sûreté dans les transports publics, il est apparu nécessaire de renforcer la coordination entre les différents acteurs concernés : services de la Police et de la Gendarmerie nationales, polices municipales, communauté d'agglomération et exploitant du réseau, TRANSDEV délégataire de SMA.

La convention de partenariat proposée vise à consolider et formaliser les liens existants en matière d'échanges d'informations, d'actions conjointes et de gestion des situations sensibles sur le réseau MAT.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500499-20251215-87DEL2512127DGS-DE

Elle définit notamment :

- Les modalités de réunions régulières et ponctuelles entre les parties pour analyser les problématiques de sûreté, dresser le bilan annuel et élaborer des plans d'actions adaptés ;
- Les échanges d'informations et de statistiques sur les incidents, interventions et procédures judiciaires ;
- Les dispositifs de formation et de sensibilisation réciproques pour une meilleure connaissance des modes d'organisation et de fonctionnement de chaque acteur ;
- Les modalités d'intervention en cas d'urgence, de violences urbaines ou d'événements festifs ;
- Les procédures relatives à la vidéo protection, à l'accompagnement des victimes et au suivi des infractions ;
- Les responsabilités juridiques de chaque partie dans le cadre de la mise en œuvre de la convention.

Ce partenariat s'inscrit dans la durée, jusqu'à l'échéance de la délégation de service public attribuée à TRANSDEV, et pourra être révisé ou dénoncé selon les modalités prévues.

L'approbation de cette convention permettra à la commune de Cancale de s'inscrire pleinement dans une démarche collective d'amélioration de la sûreté des transports en commun, au bénéfice de l'ensemble des usagers et agents du réseau.

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales,*
Vu *la convention de partenariat fixant les modalités de coordination de la sûreté dans les transports en commun de l'Agglomération de Saint-Malo, conclue entre la Direction Interdépartementale de la Police Nationale d'Ille-et-Vilaine, le Groupement de Gendarmerie départementale d'Ille-et-Vilaine, les communes de Saint-Malo, Cancale, Saint-Méloir des Ondes, Miniac-Morvan, Saint-Jouan des Guérets, Saint-Suliac, la communauté d'agglomération de Saint-Malo et TRANSDEV SMA Mobilités, exploitant du réseau MAT,*

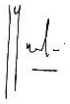
Considérant *l'importance de renforcer la coordination et la coopération entre les services de police, de gendarmerie, les polices municipales, l'agglomération et l'exploitant du réseau de transports pour améliorer la sûreté et le sentiment de sécurité des voyageurs et des personnels,*
Considérant *que la convention définit les modalités de réunions de coordination, d'échanges d'informations, de formation et de sensibilisation, d'actions conjointes, de gestion des urgences, de vidéo protection, d'accompagnement des victimes, de suivi des infractions et de responsabilités juridiques,*

Le Conseil Municipal est sollicité pour :
Article 1 : Approuver la convention de partenariat fixant les modalités de coordination de la sûreté dans les transports en commun de l'Agglomération de Saint-Malo, telle qu'annexée à la présente délibération.
Article 2 : Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.
Article 3 : Charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500499-20251215-87DEL2512127DGS-DE

Adopté à l'unanimité.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire



P.Y. MAHIEU